



**Conseil municipal | Séance du 27 juin 2019**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2019-06-27-16 | Affaires foncières - Quartier Seguin -  
Acquisition parcelle AK 195  
Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 23

Date de convocation : 21 juin 2019

L'An deux mille dix neuf, le 27 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur David Fontaine, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard-Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Madame Nicole Auvray, Madame Florence Boucard, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche, Madame Agnès Bonvalet.

### **Etaient excusés avec pouvoir :**

Monsieur Jérôme Gosselin donne pouvoir à Monsieur Daniel Vézie, Madame Danièle Auzou donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Monsieur Patrick Morisse donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Daniel Launay donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Antoine Scicluna donne pouvoir à Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Najia Atif donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Pascale Hubart donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Gilles Chuette donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Agnès Bonvalet.

### **Etaient excusés :**

Madame Samia Lage.

### **Secrétaire de séance :**

Monsieur Daniel Vézie

**Exposé des motifs :**

En vue de la mise en œuvre de l'opération Seguin, la Ville a acquis en 2009 auprès de la société STRADAL un ensemble immobilier industriel situé au 87 rue de Paris correspondant à l'ancienne parcelle cadastrée section AK numéro 496 aujourd'hui divisée. Il existe cependant à l'intérieur de la nouvelle parcelle (cadastrée section AK numéro 519) une parcelle elle-même cadastrée section AK numéro 195 d'une contenance de 13 m<sup>2</sup>, correspondant à un ancien transformateur électrique désaffecté et abandonné. Cette parcelle, qui avait été précédemment omise d'un acte d'apport par la société dénommée « MATERIAUX DE ROUEN » en 1992, n'a pas été incluse dans l'acquisition susvisée.

*Le Conseil municipal*

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Les délibérations n° 2018-03-29-35 du Conseil municipal du 29 mars 2018 et n° 2018-06-28-26 du Conseil municipal du 28 juin 2018.

**Considérant :**

- Qu'il convient de poursuivre l'urbanisation et la commercialisation de la maille A de la première tranche de l'opération Seguin avec la cession ultérieure à la société Edifides,
- Que la régularisation de la parcelle AK 195 pourrait s'opérer au moyen d'actes rectificatifs, et par l'acquisition de la parcelle par la Ville à l'euro symbolique,
- Que les frais d'actes éventuels seront en sus à charge de la Ville.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- De procéder à la régularisation de la parcelle cadastrée AK numéro 195 d'une superficie de 13 m<sup>2</sup>,
- De l'acquisition de cette parcelle aux conditions énumérées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à engager les procédures administratives ou judiciaires nécessaires, et à signer tous actes à intervenir à cet effet ainsi que les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse  
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 28/06/2019

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20190627-lmc113381-DE-1-1